

Annonces santé :

TAXE LAPIN, LA NOUVELLE CAROTTE DU GOUVERNEMENT !

Gabriel Attal a présenté samedi 6 avril une série de mesures pour soi-disant lutter contre les déserts médicaux et faciliter l'accès au soin. Décidément notre premier ministre est adepte des coups de com' plus ou moins bien sentis. En effet, la mesure phare est baptisée « taxe lapin » : une semaine après Pâques on sonne les cloches au gouvernement !

PAR CAMILLE LAINÉ



Cette taxe au nom évocateur consistera à taxer à hauteur de 5 euros les patients qui ne se rendent pas à un rendez-vous sans l'annuler 24h en amont. Selon Gabriel Attal cela permettrait d'éviter des milliers de consultations perdues chaque année. Certes, mais cette analyse est en réalité basée sur une extrapolation des données d'Île-de-France qui est la région la moins touchée par la pénurie de médecins. Encore une fois, ce sont des mesures déconnectées de la réalité ! Que Gabriel Attal vienne dans l'Aube, il verra que les patients, qui attendent plus de 6 mois un rendez-vous chez un spécialiste, y vont et ne manquent pas la date ! Autre grande annonce : l'accès direct aux spécialistes sans passer par son médecin traitant. Annonce qui a scandalisé MG France, le principal syndicat de médecins généralistes, qui a décidé dans la foulée de se retirer des négociations.

Le gouvernement s'oriente vers une médecine au rabais

En plus cette annonce interroge : pour certains spécialistes il paraît plutôt logique que les consultations se fassent dans un parcours de soin plus global en cas de pathologie chronique, et, surtout, en quoi cela lutte-t-il contre les difficultés d'accès au soin ? Le problème c'est le manque de spécialistes ! Pas l'autorisation ou non de les consulter.

Par ailleurs, rappelons que beaucoup de Français n'arrivent déjà plus à trouver un médecin traitant. Dans les déserts médicaux la mise en place de cette mesure ne changera donc strictement rien au problème. Idem sur la santé mentale et l'accès au soutien psychologique où le gouvernement propose de renforcer son dispositif « mon soutien psy » qui à l'heure actuelle est un échec et en plus est vivement contesté par les personnels soignants concernés.

Et enfin, pour « libérer du temps de soin » Gabriel Attal propose d'autoriser les pharmaciens à prescrire des antibiotiques pour certaines pathologies en l'occurrence la cystite et l'angine et de doubler le nombre « d'assistants médicaux ». Au lieu de donner des moyens à notre système de santé et réfléchir à des mesures pérennes pour permettre l'accès au soin pour toutes et tous le gouvernement s'oriente vers une médecine au rabais. Cette dérive en plus d'être démagogique est dangereuse pour la population.

Des solutions il y en a !

Et pourtant il y a urgence, dans l'Aube nous sommes particulièrement concernés, nous l'avons abordé dans notre dernier numéro spécial, notre droit à la santé est menacé. Plus aucun territoire de notre département n'est épargné par les difficultés d'accès à un médecin. En trois ans, le département a perdu dix généralistes, passant de 201 à 191 et leur moyenne d'âge est de 52 ans, près de 28 000 bénéficiaires sont sans médecin traitant dont plus de 2 000 sont touchés par une affection de longue durée (ALD).

Ce ne sont pas ces mesurette qui régleront le problème, mais des solutions il y en a et nous avons des propositions : l'arrêt immédiat de la libéralisation de l'hôpital public et la création de 100 000 postes, la construction d'un hôpital public de proximité à moins de 30 minutes de chaque bassin de vie, suppression des franchises médicales, encadrement des dépassements honoraires et généralisation du tiers-payant, pour lutter contre les déserts médicaux : dans les zones denses un médecin ne doit s'installer que pour remplacer un départ, proposition de création de centre de santé municipaux avec des médecins salariés. Tout est une question de choix politiques, les macronistes ont choisi la finance alors que pour nous c'est l'Humain d'abord !

Pouvoir d'achat

UNE TROMPERIE ÉNORME !

L'inflation continue d'augmenter. Tous les jours chacun peut estimer la perte de son pouvoir d'achat. La tromperie de Bruno Le Maire sur le panier prétendument garanti est énorme. Idem sur le prix de l'essence qui repart à la hausse. Le racket continue malgré toutes les annonces du gouvernement.

PAR LDA

En même temps, les franchises médicales doublent. Le gouvernement va nous prendre 850 millions d'euros, aux dépens de gens fragilisés par la maladie. Pour les factures d'électricité, depuis février, le prix a bondi de 10%. Pourtant, grâce au nucléaire, nous avons l'électricité la moins chère d'Europe. Mais le gouvernement préfère nous taxer. Ce gouvernement nous pompe comme jamais et en demande encore plus !

Pourtant, depuis trois ans, grâce à l'inflation, l'État s'engraisse sur notre dos avec la TVA. La rentrée fiscale de TVA est passée de 156,7 milliards d'euros en 2019 à 210 milliards en 2023 : +53,6 milliards ! Vous avez dit déficit ? En quelques années, la richesse des 500 plus grandes fortunes de France a même doublé ! Mais ils nous préviennent : « Il ne faut surtout pas augmenter la fiscalité sur le capital ».

Alors comment définir autrement l'action de ce gouvernement que par une énorme tromperie ?

Cela fait des années, des mois, qu'il nous demande de faire des efforts, d'accepter des sacrifices au nom de « l'équilibre des comptes de la Sécurité Sociale », au nom de « la dette record » brandie en étendard, au nom « des prélèvements obligatoires les plus élevés du monde ». Et tout y passe : hausse de l'âge de départ à la retraite à 64 ans sans gagner plus, hausse des factures d'électricité, des impôts fonciers, des franchises médicales,

des prix de l'alimentation, des taux d'intérêts, du litre d'essence jusqu'aux attaques indignes contre les privés d'emploi. Et la France va-t-elle elle mieux ? Bien sûr que non !

Mais pour ce gouvernement ultra libéral, ce triste constat sert de prétexte pour nous demander de nouveaux sacrifices, de nouveaux efforts. Ce gouvernement et ses ministres nous mentent sur l'état de la France. Car la France est riche, riche de ses femmes et de ses hommes qui travaillent, produisent, créent, enseignent, nourrissent, soignent, transportent, nettoient. Jamais la France n'a produit autant de richesses grâce à elles, grâce à eux ! Pour preuve, le CAC40 a distribué 411,3 milliards de dividendes et rachats d'actions entre 2018 et 2023.

Voilà comment le fruit de notre travail est volé, détourné. Non seulement on travaille plus longtemps, mais en plus nos salaires, nos retraites n'augmentent pas et, cerise sur le gâteau nous payons plus cher nos factures, nos médicaments, nos impôts fonciers. Nous sommes pompés par tous les bouts.

Que l'on soit ouvrier, fonctionnaire, boulanger, agriculteur, le fruit du travail ne permet plus de vivre correctement. Ne nous laissons plus abuser ! C'est dans le monde du travail et dans la jeunesse que la France doit investir ! Le 9 juin, cette occasion nous est donnée. Avec Léon Deffontaines, votez pour la liste de la gauche unie pour le monde du travail !



NOS AMIES LES FEMMES

Le magazine Femme actuelle vient de publier un classement des villes en fonction de la qualité de vie qu'elles offrent aux femmes sur 4 critères : l'offre de soins spécifiques, la sécurité, le cadre de vie et l'action des autorités municipales. Sur 50 villes testées, Troyes arrive à la 48ème place. Mais comment se peut-il... L'offre de soins spécifiques dans un désert médical est bien sûr très restreinte ; la sécurité, elle, n'est pas si mal notée ; le cœur énorme qui palpite sur les quais et les jolies façades ne suffisent pas à compenser le manque d'activité économique et la galère des petits boulots et du chômage. Mais ce qui apparaît comme vraiment dérangeant est le fait que sur 16 adjoints et adjointes au maire, il y ait une délégation à la protection animale et aucune aux droits des femmes. Certes la maire adjointe chargée de la protection animale, est aussi chargée des espaces paysagers, de la propreté et du cadre de vie ; certes le budget pour la protection animale est faible, mais le signal est fort : Troyes compte en 2020 52,5% de femmes, et sur les 4266 familles monoparentales avec enfant, 84% ont une femme à leur tête ; dans une ville au taux de pauvreté et de chômage supérieur à la moyenne nationale, il aurait été nécessaire de prévoir une délégation aux droits des femmes et à l'égalité F/H, car si les femmes doivent toujours se battre pour les faire respecter, que dire des femmes en situation de fragilité sociale et économique ?

Cette délégation, la conseillère communiste Anna Zajac l'avait demandée lors du Conseil municipal du 8 mars 23 et F. Baroin lui avait répondu qu'il était d'accord. Mais ce type de délégation présuppose l'intervention d'un cabinet d'études pour identifier et analyser les inégalités entre les femmes et les hommes sur un territoire, en s'intéressant notamment à la responsabilité de l'action publique locale...Curieusement, rien de tout cela n'apparaît au budget récemment voté. Un oubli, sûrement.

Grande tombola exceptionnelle



Photo non contractuelle

AVEC EN GROS LOT...

1 SEMAINE EN VILLAGE VACANCES

pour 2 personnes

en pension complète

hors période de vacances scolaires

HÉLÈNE BIDARD

ADJOINTE À LA MAIRIE DE PARIS, MEMBRE DE L'EXÉCUTIF DU PCF, CANDIDATE SUR LA LISTE DE LA GAUCHE UNIE, MILITANTE FÉMINISTE

SANDRA BLAISE

CONSEILLÈRE RÉGIONALE COMMUNISTE DU GRAND EST, CANDIDATE DE LA LISTE DE LA GAUCHE UNIE POUR LE MONDE DU TRAVAIL,

À TROYES

Le Dimanche

28 AVRIL 2024

à partir de 11h00

au BANQUET

de la

DÉPÊCHE DE L'AUBE

Salle des Fêtes de St André Les Vergers

Avec l'orchestre "ENTRE NOUS"

- CHOUCRUTE AU CHAMPAGNE
- TIRAGE DE LA TOMBOLA de la Dépêche de l'Aube
- ANIMATION DANSANTE avec l'orchestre ENTRE NOUS



Repas complet (sans les vins) : 28 euros / 11-15 ans : 12 euros / 5-10 ans : 5 euros (Apéritif - Choucroute au champagne - Fromage - Dessert - Café)

RÉSERVATION

Nom - Prénom :

Adresse :

Je réserve pour adultes, soit euros
- 15 ans, soit euros
- 10 ans, soit euros

Chèques à l'ordre de ADF PCF 10 à envoyer au :

22^{er}, av. Anatole-France 10000 - TROYES - 03 25 73 32 82

TROYES SAINT-JULIEN-LES-VILLAS



TOUS UNIS AVEC
LES PRODUCTEURS
LOCAUX

Intermarché

ÉCOUTEZ-VOIR !

C'EST QUI NOUS CHATOUILLE & NOUS GRATTOUILLE

EURODÉPITÉS

Les élections européennes approchent, et avec elles la perspective d'un net recul sur les politiques climatiques. Comment faire émerger une prise en compte sérieuse, efficace à court terme et équitablement répartie ? Comment rendre la transition accessible à tous ? Quels besoins d'investissements publics, mais aussi quel rôle pour le financement privé ? L'impact de l'UE dans le quotidien des gens est colossal. En France, environ 20% des lois promulguées sont « made in UE ». Une part qui grimpe à 40% dans certains secteurs comme l'agriculture, la pêche ou l'environnement. Les investissements climatiques de l'Union européenne sont actuellement d'environ 400 milliards d'euros par an. À minima, ils devraient être doublés à 800 milliards annuels. Doublement qui exige d'intensifier les efforts.

Efforts en matière d'investissements publics, pour les bâtiments, les réseaux électriques ou les transports ferroviaires et urbains. Mais efforts également pour mettre en œuvre des réglementations astreignant le secteur financier (et industriel) privé à en faire davantage. Bien davantage. Les banques européennes ont un rôle à jouer, d'une toute autre envergure qu'en « décarbonant » artificieusement leurs portefeuilles de participations actionnariales, tartufferie publicitaire d'un devoir accompli mais bâclé. La question de l'accès à la transition pour tous les ménages, en particulier pour les ménages modestes et les classes moyennes, est aussi devenue centrale dans le débat public français. Cette prise de conscience fait notamment suite à l'épisode des Gilets jaunes : attendre des ménages qu'ils agissent en faveur de la transition s'ils n'ont pas accès aux solutions - transports en commun, isolation du logement, changement de chauffage... - génère un rejet des politiques de transition qui nous conduit collectivement à la cata. Alors ? Des eurodéputés PCF pour ne pas être « eurodépités » !

RÉMI

SOIT DIT EN PASSANT

ORANGE MÉCANIQUE

Stanley Kubrick, en 1971, avait imaginé un déferlement de violences extrêmes : « Orange mécanique », film dont le réalisateur expliquait la substance : « une satire sociale traitant de la question de savoir si la psychologie comportementale et le conditionnement psychologique sont de nouvelles armes dangereuses pouvant être utilisées par un gouvernement totalitaire qui chercherait à imposer un vaste contrôle sur ses citoyens et en faire à peine plus que des robots ». C'était de l'anticipation ; « fantasy » en anglais mais plus signifiant. Depuis, la haine a bien mûri. Elle a été instillée dans les veines de l'adolescence. No limits ! La mort au bout d'une réflexion ou d'un mauvais regard. L'adolescent de Viry-Châtillon a été victime de cet engrenage fatal. Au-delà du débat, c'est un sentiment d'injustice qui domine : on ne doit pas mourir à 15 ans.

Les responsabilités ? On se renvoie la patate chaude. Parents ou école ? Les premiers sont souvent dépassés, surtout les familles monoparentales ou très modestes. Cela peut expliquer, sans excuser. La seconde a déjà du mal à transmettre les connaissances de base. On ne peut pas lui demander de devenir la seule gardienne de l'Éducation, avec un grand E. Et pourtant, dans une société complexifiée et en pleine déconstruction sociale et morale, elle est essentielle, avec des moyens qu'elle réclame à cor et à cri, pour y prendre une part prépondérante. Mais il revient aussi à tout un chacun de se questionner sur les réseaux sociaux. Nous sommes en overdose quasi mystique de la liberté de tout dire et de tout montrer, sans filtres ni garde-fous. L'addiction est souvent létale. Mais l'arme du crime n'est-elle pas surtout le « conditionnement psychologique » à une « concurrence » qui est une amoralité et violente compétition ? Libre et non faussée. Bleuie par la mort d'un gosse parmi d'autres.

EL CARRETERO

L'ACTU DU PCF



WEEK-END STUDEUX POUR LES COMMUNISTES DE L'AUBE !

23 camarades étaient présent•e•s au stage de base à la fédération du PCF de l'Aube. Un programme chargé mais très enrichissant pour ressortir armé•e•s, pour se mobiliser toujours plus et s'organiser pour faire vivre nos idées sur le territoire et construire les jours heureux !

ANNONCES LÉGALES

MSC - Management Stratégie Conseil
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 Chemin des Ecuries
49520 SEGRE EN ANJOU BLEU
845 022 920 RCS ANGERS

Par décision du 31/12/2023, l'associée unique :
- a nommé à compter du 31/12/2023 en qualité de nouvelle gérante, Sandra CHAMPION demeurant 2 rue du Croc aux Moines 10210 LES LOGES MARGUERON, pour une durée illimitée, en remplacement de Marc FAUCONNIER, démissionnaire,
- a décidé de transférer le siège social du 4 Chemin des Ecuries, 49520 SEGRE EN ANJOU BLEU au 2 rue du Croc au Moine 10210 LES LOGES MARGUERON à compter du 31/12/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- a constaté le caractère unipersonnel de la société,
- a décidé de refondre les statuts en conséquence des diverses modifications
La Société, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 845 022 920 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de TROYES.
Pour avis La Gérance

DES DEUX SOEURS
Société civile d'exploitation Viticole
en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social
4 Avenue du Général Leclerc
10110 BAR SUR SEINE
Siège de liquidation :
4 Avenue du Général Leclerc
10110 BAR SUR SEINE
482 787 652 RCS TROYES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE réunie le 31/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidatrice Bethsabée ROGER, demeurant Grande Rue 10110 VILLE SUR ARCE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 4 Avenue du Général Leclerc 10110 BAR SUR SEINE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis La Liquidatrice

SUD CHAMPAGNE TERROIR
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Ferme de la Creuse
10800 MOUSSEY
902 723 527 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 15/03/2024,
L'associé unique a décidé de transférer le siège social du 2 Ferme de la Creuse, 10800 MOUSSEY
Au 9 rue Sainte Reine 10800 ISLE AU-MONT à compter du 15/03/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis La Gérance

LES CHAMPS D'ARGENT
Exploitation Agricole
À Responsabilité limitée
En cours de transformation
En Société à responsabilité limitée
Au capital de 60 979,61 euros
Siège social : 5 rue du Relais de Poste
10150 CHARMONT-SOUS-BARBUISE
342 267 531 RCS TROYES

Selon décision unanime des associés en date du 30/09/23, il a été décidé à compter du 30/09/23 :
La transformation de la Société en société à

responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter le texte des statuts ;
La durée, les dates d'ouverture et de clôture et la gérance demeurent inchangées,
La modification de l'objet social par adjonction d'activités
Le transfert de siège social
L'augmentation de capital social par incorporation de réserves et élévation du nominal des parts existantes.
Cette transformation et ces modifications rendent nécessaires la publication des mentions suivantes :
Objet :
Ancienne mention :
La société a pour objet l'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au bon déroulement de ce cycle.
Elle est également compétente pour accomplir les opérations qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.
A condition que ne soit pas modifié le caractère civil de son activité, la société peut notamment :
- procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole ;
- prendre à bail tous biens ruraux ;
- recevoir sous forme de mise à disposition dans les conditions prévues infra aux présents statuts
Les biens dont les associés sont eux-mêmes locataires ;
- vendre directement les produits de l'exploitation agricole avant ou après leur transformation conformément aux usages agricoles.
Nouvelle mention :
- L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au bon déroulement de ce cycle,
- Elle est également compétente pour accomplir les opérations qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation,
- la réalisation pour son propre compte, au profit de ses filiales ou pour le compte de tiers, de toutes prestations de travaux agricoles notamment le traitement des récoltes et compris les traitements phytosanitaires, la pulvérisation des récoltes par tout type d'engin, ainsi que tous travaux s'y rapportant,
- la production et la vente d'énergies renouvelables en particulier l'énergie issue d'une installation de panneaux solaires photovoltaïques.
La société peut notamment :
- procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole ;
- prendre à bail tous biens ruraux ;
- recevoir sous forme de mise à disposition dans les conditions prévues infra aux présents statuts les biens dont les associés sont eux-mêmes locataires ;
- vendre directement les produits de l'exploitation agricole avant ou après leur transformation conformément aux usages agricoles.
La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Transfert de siège social
Ancienne mention : 5 rue du Relais de Poste 10150 CHARMONT SOUS BARBUISE
Nouvelle mention : 29 bis rue du Galmurot 10150 CHARMONT SOUS BARBUISE
Capital social
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 60 979,61 euros
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 500 000 euros
Pour avis La Gérance

LE CHAMPENOIS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 Route de Palis
10190 VILLEMAUR SUR VANNE
537780033 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 9 février 2024, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 mars 2024, à CHESLEY.
Dénomination : SASPHOENIX.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 23 rue de l'Orme Grappin, 10210 Chesley.
Objet : Les travaux d'agencement de magasins et d'installations commerciales diverses et à la vente à distance sur catalogue général...
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1000 euros
Cession d'actions et agrément : Cession livre entre associé, toute autre cession est soumise à l'agrément des 3/4 des associés...
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Johnny BENARD 23 rue de l'Orme Grappin 10210 Chesley.
La société sera immatriculée au RCS de Troyes.
Le président

NEORATECH
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 53 rue de la Paix,
10000 TROYES
840 421 416 RCS TROYES

AVIS DE NON DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 05/04/2024,
L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS Le Président.

S.A.M.P.
Société par actions simplifiée
Au capital de 270 600 euros
Siège social : 34 Rue de la Marne,
10380 BOULAGES
732 880 851 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 29/02/2024,
Il résulte que les mandats de la SAS AUDIT ET CONTROLE LEGAL, Commissaire aux Comptes titulaire, Et de Monsieur Patrick BERGER, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'ils ne sont pas renouvelés.
POUR AVIS Le Président

Comme tous les
1er mai les communistes
vous donnent rendez-vous
à la manifestation

Place
JEAN JAURÈS
10H00
À TROYES

avec le muguet
des Jours Heureux

LA FÊTE DE L'HUMANITÉ
LES PREMIERS NOMS :
ANETHA
ANGELIQUE KIDJO
CALEMA • CALOGERO
JAHNERATION
JAIN • SANTA • SCH
VLADIMIR CAUCHEMAR
VOYOU
ET BIEN D'AUTRES À VENIR.

Ils sont là, ils sont beaux ! Les bons de soutien pour la Fête de l'Humanité 2024 des 13, 14, 15 septembre sont arrivés ! Vous ne pouvez pas dire que vous ne saviez pas où en trouver ! Tout doit disparaître (40€ pour les 3 jours !!)

Nom - Prénom : _____
Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Je commande : bon(s) de soutien à 40 € Total : €

Je joins mon règlement à l'ordre de : "fonds de dotation L'Humanité en partage"

À retourner à :
Fédération de l'Aube du PCF 22Ter av Anatole France 10000 TROYES

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2023, les associés ont décidé des points suivants :
Nomination de Madame Marie MEYNIER née GAILLARD, demeurant 216 rue de Paris - 93100 MONTREUIL, et de Monsieur Benoit GAILLARD, demeurant 26 quai Henri IV - 75004 PARIS, en qualité de cogérants à compter du 20 décembre 2023.
Retrait de Monsieur Philippe GAILLARD de la gérance à compter du 31 décembre 2023.
Pour avis, La Gérance.

LE CHAMPENOIS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 Route de Palis
10190 VILLEMAUR SUR VANNE
537780033 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 9 février 2024, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 mars 2024, à CHESLEY.
Dénomination : SASPHOENIX.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 23 rue de l'Orme Grappin, 10210 Chesley.
Objet : Les travaux d'agencement de magasins et d'installations commerciales diverses et à la vente à distance sur catalogue général...
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1000 euros
Cession d'actions et agrément : Cession livre entre associé, toute autre cession est soumise à l'agrément des 3/4 des associés...
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Johnny BENARD 23 rue de l'Orme Grappin 10210 Chesley.
La société sera immatriculée au RCS de Troyes.
Le président

NEORATECH
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 53 rue de la Paix,
10000 TROYES
840 421 416 RCS TROYES

AVIS DE NON DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 05/04/2024,
L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS Le Président.

S.A.M.P.
Société par actions simplifiée
Au capital de 270 600 euros
Siège social : 34 Rue de la Marne,
10380 BOULAGES
732 880 851 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 29/02/2024,
Il résulte que les mandats de la SAS AUDIT ET CONTROLE LEGAL, Commissaire aux Comptes titulaire, Et de Monsieur Patrick BERGER, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'ils ne sont pas renouvelés.
POUR AVIS Le Président

SARL CAROLINE COURAILLON-ROUETTE, Notaire associée à LES RICEYS (Aube), 26 Rue Saint Robert

Suivant actes reçus par Maître Caroline COURAILLON-ROUETTE, Notaire associée soussignée, membre de la société A Responsabilité Limitée « CAROLINE COURAILLON-ROUETTE » titulaire d'un Office Notarial à LES RICEYS (Aube), 26 rue Saint Robert, le 29/3/2024, relatif à la société dénommée GROUPEMENT DES COTEAUX DE LA SEINE, Groupement Foncier Agricole au capital de 22105 €, dont le siège est à NEUVILLE-SUR-SEINE (10250), identifiée au SIREN sous le numéro 428555890 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES il a été constaté :

1°) Avis de réduction de capital social
Rachat de 18 parts par annulation des parts n°79 à 96.
Retrait d'immeuble sis à BUXEUIL (10250) section ZN n°74
L'ancien capital est de : 22105,00 €.
Le nouveau capital est de : 19360,94 €.

2°) Il a été constaté les modifications suivantes
Démission de Madame Fabienne PRIE de ses fonctions de gérant à compter du 29/3/2024.
Nomination de Madame Alexandra PRIE en qualité de gérante à compter du 29/3/2024.

Changement de siège social
Ancien siège : 10250 NEUVILLE SUR SEINE
Nouveau siège : 6 route de Sivrey Ha-meau La Brosse 10130 MONTFEY
Les articles 4, 7 et 19 des statuts seront modifiés en conséquence.
Pour avis Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 02/04/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DB VITI PRESTATION
Siège : 29 rue Auguste Renoir, 10360 ESSOYES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet :
- Toutes activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle et plus particulièrement toutes activités relevant de l'exploitation agricole et viticole,
- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;
- ainsi que toute activité réputée agricole au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime,
- La réalisation de tous travaux viticoles sous forme de prestations de services notamment relatifs au travail manuel et mécanique nécessaire au développement de la vigne et à la préparation du sol, à la plantation et aux installations de la vigne.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'actions de voix qu'il possède ou représente d'autant.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Dimitri BERTHOLLE demeurant 29 rue Auguste Renoir 10360 ESSOYES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TROYES.
POUR AVIS Le Président

www.aubeane.fr

Aubéane
MUTUELLE DE FRANCE

**JE SUIS D'ICI,
MA MUTUELLE AUSSI !**

TROYES
ROMILLY-SUR-SEINE
BAR-SUR-AUBE

03 25 79 10 43

f aubeane

TROYES 59 bd Béranger
ROMILLY-SUR-SEINE 35 Rue Gabriel Bover
BAR-SUR-AUBE 19 Rue Pasteur